



Bulletin municipal de Kappelen

KAPPLER'ZITTIG

Décembre 2020



LE PARC DU VALLON

Page 9

ET SI ON S'AMUSAIT ?

Page 17

STATION SISMIQUE

Page 18

Chères Kappelenoises, chers Kappelinois,

un peu plus de sept mois après l'élection du Conseil Municipal, je souhaite faire un premier point sur la feuille de route de l'équipe, et communiquer sur l'avancée des premiers dossiers.

Les commissions communales trouvent progressivement leur rythme et préparent les dossiers qui sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

En matière d'urbanisme, de voirie et de sécurisation pour la circulation de tous

Notre première réalisation a été la conception et réalisation du Parc du Vallon afin de créer un lieu de promenade et de détente intergénérationnel.

L'emplacement du parc s'y prêtant, cette réalisation a également permis de recréer une zone humide qui, même en période de sécheresse, reste alimentée en eau. En effet, le parc se situe en aval de la zone de captage des sources et il offre un point fort pour l'hydratation et le rafraîchissement de différentes espèces d'animaux.

Une table ainsi que des bancs y seront installés prochainement pour vous accueillir dès le printemps. Lors de cet aménagement, un peuplier a été totalement démonté, car il présentait un danger pour les usagers de la route et les futurs promeneurs.

Dans les mois à venir, des études vont être lancées sur la circulation, les limitations de vitesse et mesures de sécurité nécessaires pour la traversée de notre commune. Des mesures préventives s'imposent et des discussions vont être entamées avec les services du Département. Nous devons impérativement éviter de devoir déplorer un accident et d'entendre dire : « depuis le temps, ça devait arriver un jour ! ».



En matière de bâtiments communaux

Un diagnostic complet de l'état de nos bâtiments communaux et équipements publics a été réalisé afin d'identifier les urgences en matière de sécurité.

L'occupation des locaux va être revue et optimisée pour mettre en valeur notre patrimoine communal. A ce jour, certains sont vétustes, d'autres se détériorent et la plupart sont sous-occupés.

Parmi les projets qui me tiennent à cœur, trois études de projet sont en planification :

- la rénovation et la réhabilitation de l'ancienne église qui sert actuellement de dépôt communal
- la rénovation et mise aux normes de la cuisine, bar et toilettes de la salle communale
- la réhabilitation de la maison Bis Jobbi's en un sympathique restaurant.

En matière de véhicules communaux

Suite aux nouvelles réglementations de l'Etat, il a été mis en évidence que le tracteur que nous possédons n'est pas conforme à l'utilisation que nous en faisons. Nous avons réalisé un appel d'offre pour la reprise de notre tracteur et l'acquisition d'un tracteur répondant à nos besoins.

En matière de civisme

Je déplore et condamne un certain nombre de comportements inadaptés constatés sur le ban de la commune : des déchets épars et des dépôts illégaux de toutes sortes, notamment des dépôts sauvages d'ordures dans les bois. Une plainte a d'ailleurs été déposée auprès des services de gendarmerie.

La commune est un espace de vie qui doit être respecté par tous !



Voici en quelques lignes un résumé, non exhaustif, des activités entreprises par la commune au cours des premiers mois de ce mandat. Cette activité soutenue, conduite dans le respect des consignes de sécurité requises par la crise sanitaire, n'a été possible que grâce à l'engagement de notre équipe d'employés communaux. Je tiens à les remercier chaleureusement au nom de tout le Conseil Municipal.

Ces projets sont également le produit de l'engagement quotidien et soutenu des Adjointes et des Conseillers Municipaux qui s'investissent progressivement dans les commissions et prêtent leur concours dans la réalisation concrète d'actions municipales.

Cet engagement collectif est à la fois le témoin et la condition de réussite requis pour offrir aux Kappelenoises et Kappelenois un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes.

La poursuite de notre action impliquera toujours plus de partage et d'échanges avec les habitants. De beaux projets sont en perspective, je pense particulièrement à la réhabilitation de l'église et de la maison Bis Jobbi's. Bon nombre d'entre vous m'ont déjà fait savoir combien ces réaménagements sont attendus pour la vie du village.

La période présente est à nouveau assombrie par la seconde vague de la COVID-19 qui sévit en Alsace comme ailleurs, bien que Kappelen ait été relativement épargné jusqu'à ce jour. Les gestes barrières impliquent bien des contraintes mais il nous faut comprendre leur nécessité impérieuse et tous ensemble redoubler de prudence pour soi et pour les autres. Les appliquer scrupuleusement, c'est sauver des vies, celle de nos proches, nos enfants, nos parents, amis et personnes qui nous sont chères.

Dans ce contexte sanitaire, nous avons décidé d'annuler les festivités de fin d'année, le traditionnel repas de Noël des aînés et la cérémonie des vœux du Nouvel An. Ce sont des moments forts de partage et d'amitié que j'aurais eu plaisir à passer avec vous. Devoir les annuler a été une décision difficile, dictée par la volonté de ne pas mettre en danger la population. Et j'espère que vous comprenez et soutenez cette décision.

Malgré ces temps difficiles, je voudrais finir cet éditorial sur une note positive et **vous souhaiter à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour l'année 2021.**

**Le Maire,
Guillaume GABRIEL**





Lettre à Gérard BURGET, nommé Maire Honoraire

Gérard,

Aux dernières élections municipales, tu as choisi de te retirer de la vie publique en terminant ton 5ème mandat de 1er magistrat de Kappelen.

Je sais maintenant ce que représente cet engagement et prend pleinement conscience des responsabilités qui ont été les tiennes pendant ces nombreuses années.

Être Maire, c'est un Contrat à Durée Déterminée, oui, mais un contrat à temps plein, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, demandant une qualité exceptionnelle de tolérance à la frustration, d'abnégation, et un engagement sans faille au service des autres.

Le plus impressionnant chez toi, pour l'avoir constaté à tes côtés en tant que conseiller municipal, est cette capacité d'être d'humeur constante en toute circonstance, t'avoir entendu élever la voix certes, agacé oui peut-être, mais jamais sans esclandre. J'ai aussi été impressionné par ta force de persuasion, ne jamais rien lâcher avec la volonté d'aller au bout de l'objectif que tu t'es fixé dans le seul intérêt de faire avancer Kappelen.

Je tenais à te remercier pour ta longue carrière au service de Kappelen, pour cet engagement politique au sens noble du terme. Pour cela, j'ai demandé au Préfet du Haut-Rhin avec l'accord de tout le Conseil Municipal, de te conférer l'honorariat au titre d'ancien Maire.

Je rappelle que c'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui définit l'honorariat de la façon suivante :

« Une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat... »

Au nom du Conseil Municipal, du personnel et de tous les habitants de Kappelen, je t'adresse nos sincères félicitations.



Le Maire,

Guillaume GABRIEL

2020 : RETOUR EN IMAGES



Voeux du Maire 2020, bel hommage à Gérard



Le péricolaire a décoré le village pour l'été



Hiboux Moyen-Duc nichant avec sa petite famille au niveau de la rue des Prés



La nouvelle équipe du Conseil Municipal



Guillaume, Renaud et René en pleins travaux au Parc du Vallon



Mise en lumière du Monument aux Morts pour le 11 novembre



Gérard nommé Maire Honoraire



Premiers flocons de neige sur le village



La magnifique décoration de Noël - rue du Rhin



Le nouvel outil de travail de Renaud

AU SEIN DE LA COMMUNE



Pendant les fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé du 24 au 31 décembre inclus



Vente de bois

Les personnes intéressées par un lot de bois de chauffage peuvent s'annoncer en mairie.



Un grand merci à **MM. Jean CLEMENTZ** et **Stéphane BARICHELLO** pour les magnifiques sapins qu'ils ont eu la gentillesse d'offrir à la commune pour les décorations de Noël



RAPPEL DES HORAIRES D'HIVER DES DECHETTERIES

	BARTENHEIM	SIERENTZ
Lundi	Fermée	13h30 - 17h00
Mardi	13h30 - 17h00	Fermée
Mercredi	Fermée	8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Jeudi	13h30 - 17h00	Fermée
Vendredi	13h30 - 17h00	Fermée
Samedi	8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00	8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Si vous ne souhaitez pas de parution vous concernant dans cette rubrique à l'occasion d'une naissance, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en mairie.



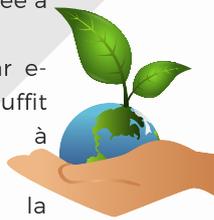
Le Conseil Municipal remercie les employés municipaux pour leur dévouement et leur gentillesse tout au long de l'année, ainsi que pour les jolies décorations de Noël.

Et si vous receviez le bulletin communal par mail ?

Le bulletin municipal avait déjà été mis sur le site internet de la commune, mais en raison de la protection des données personnelles, cette idée a été abandonnée.

Aujourd'hui il est possible de le diffuser par e-mail à tous ceux qui le souhaitent. Il vous suffit d'envoyer un message à communication@kappelen.fr

Si ce procédé permettra de réduire la consommation de papier, pensez également à



effacer ceux présents dans votre corbeille, c'est aussi un geste pour la planète.

Pourquoi ? Les mails reçus et envoyés (et non supprimés) sont automatiquement sauvegardés et stockés sur des serveurs au sein de "Data Center", immenses bâtiments qui génèrent de la chaleur. Ils nécessitent d'être constamment refroidis, d'où une consommation énergétique quotidienne à la limite du raisonnable, surtout pour des mails inutiles !



SIEL BLEU

L'association a repris ses activités en septembre pour les plus de 55 ans, dans le respect des règles sanitaires.

Coachés par Rémy, les participants ont pu assister à 8 séances, les lundis à partir de 15h30 et jusqu'à 16h45.

Au programme : marche nordique, ateliers équilibre, mémoire, souplesse ou encore renforcement musculaire...

Une participation de 30€ est demandée à chaque participant pour 30 séances.

Pour s'inscrire : en raison des mesures sanitaires actuelles, nous ne connaissons toujours pas à ce jour la date de reprise, mais vous pouvez vous adresser en mairie pour tous renseignements.



ON PEUT TOUJOURS RÊVER...



EN ATTENDANT,
IL FAUT RAMASSER !

Les compagnons à 4 pattes

Si les aboiements de votre chien sont excessifs, ils peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des gênes occasionnées.

Un chien est considéré en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance de son maître et qu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci.

Un chien doit être promené avec une laisse.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, ce qui est interdit par la loi.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections de son animal sur toute partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les crottes de son compagnon à quatre pattes s'expose à une contravention de 1ère classe (35€). En cas de problèmes, contactez la mairie ou la Brigade Verte.

Des gestes simples pour préserver nos trottoirs et espaces verts.



AU SEIN DE LA COMMUNE

Commission Affaires Sociales

Cette nouvelle commission créée depuis cette année a pour objectif d'être un soutien pour les habitants de Kappelen dans le besoin. Que vous faisiez vous-même ou connaissiez quelqu'un faisant face à la précarité, à des violences ou autres problèmes, vous pouvez contacter cette commission. Elle fera tout son possible pour vous rediriger vers les bonnes personnes avec une discrétion assurée.

Vous pouvez joindre les personnes suivantes :

- Angela POSSI THURING 06.29.69.26.11
- Mathilde BURGET 07.88.45.76.99
- Nicolas HOUBRE 06.38.22.33.11



Grippe aviaire :

renforcement des mesures de biosécurité

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe. Si vous détenez des **volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs** destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux. Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire. Si une **mortalité anormale** est constatée, contactez votre vétérinaire ou la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations.



Classe de GS/CP

Le Saint-Nicolas est passé à l'école de Kappelen. Pour la petite histoire, Saint-Nicolas ne porte pas sa mitre, car il est très grand et sa mitre n'a pas passé la porte d'entrée de l'école. 😊



Classe de CP/CE1



La municipalité a débuté un chantier à la sortie du village en direction de Stetten dans le but de réaménager une zone humide et de la transformer en lieu de vie.

En quelques jours à peine, le site s'est véritablement métamorphosé. La végétation n'est plus aussi dense, le ruisseau qui y coule a retrouvé un lit digne de ce nom et la partie boueuse dans laquelle il se déversait a été transformée en un petit étang. Un chantier entrepris par Renaud, épaulé par plusieurs habitants du village, parmi lesquels René MAIRE, Conseiller Municipal en charge de l'Eau et par le premier Magistrat en personne, Guillaume GABRIEL, dont les compétences ont été fortement appréciées puisqu'il exerce la profession de paysagiste.

Mais avant la grosse journée de travail qui a eu lieu le 31 octobre dernier, le projet s'est construit petit à petit. C'est en débroussaillant un peu plus que d'habitude sur cette parcelle communale qui comportait pas mal d'arbrisseaux et un bosquet très peu entretenu que l'idée est née.

Et ce qui ne devait être que de l'entretien courant s'est transformé en un réaménagement complet des lieux. Ils sont nombreux à avoir apporté leur pierre à l'édifice pour affiner le projet, à l'image du premier Adjoint, Christophe KLEIN, qui habite juste en face. Ce dernier a appris au Maire qu'un étang existait déjà il y a quelques années au cœur de cette zone humide. Mais avec le temps et les sédiments qui s'y sont accumulés, l'étang s'est transformé en un amas boueux et le ruisseau est devenu un petit filet d'eau noyé sous une épaisse végétation. « Ce ruisseau qui passe au travers de cette zone humide, c'est une merveille, on ne pouvait que le réhabiliter pour faire quelque chose de beau afin d'en faire profiter les promeneurs », indique René MAIRE, qui a également été partie prenante de ce projet en tant que Conseiller Municipal délégué aux cours d'eau.

Des discussions s'engagent ensuite entre les différents acteurs. Guillaume GABRIEL écoute les propositions et se met volontairement en retrait en confiant les rênes du projet à Renaud. Les premiers coups de pelleuse sont donnés en équipe, le 31 octobre dernier.

« On a travaillé toute la journée et on a bien avancé. Les membres du Conseil Municipal nous ont rejoints sur place pour donner un coup de main ou apporter une collation » explique le Maire. Une belle implication qui témoigne de l'unité qui règne au sein du petit village.

Et moins de deux semaines après le début des travaux, le site a fière allure. Le lit du ruisseau a été recreusé et l'ancien bras a été conservé, le petit cours d'eau se séparant en deux pour former une sorte de petite île au milieu de la zone. En contrebas, l'excédent de terre a été évacué et un étang a été creusé, avec une faible hauteur d'eau (20 à 30 cm). Pour la partie esthétique, quelques rochers ont été posés et une mini-cascade a été créée. « L'idée était de profiter au maximum de ce que l'on a sur place, de conserver le côté naturel du site », précise Guillaume.

Nous voyons aussi d'autres avantages à la renaturation de cette zone. En cas d'orage, les lieux feront office de digue naturelle en retenant le surplus d'eau avant de le restituer plus en douceur que d'habitude.

« Nous avons des grenouilles à Kappelen et d'autres animaux dans les forêts aux alentours : des biches, des renards, des écureuils. Cela leur offrira un point d'eau qui sera toujours alimenté même en période de sécheresse car le ruisseau capte les sources situées en amont du village. La zone restera toujours humide », avance René Maire. « Même sans être écologiste, on se doit de faire ce que l'on peut pour la nature, pour préserver l'eau sur notre ban communal et pour qu'elle puisse être bénéfique pour le sol et la nappe phréatique », conclut Guillaume.



TRANSITION ECOLOGIQUE

Changement climatique, réduction de la biodiversité, diminution des ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux... les enjeux liés à notre environnement sont une préoccupation majeure dans nos sociétés.

Le Conseil Municipal de Kappelen a décidé de s'engager sur des projets en adéquation avec notre environnement en créant une nouvelle commission pour la Transition Écologique, pour une commune plus écologique et plus juste.

La commission souhaite s'engager dans les domaines suivants :

- **L'impact environnemental** sera pris en compte pour chaque projet mis en place au sein de la commune.



- Des **réunions publiques** participatives seront mises en place lorsque la situation sanitaire le permettra. Dans un premier temps, la commission présentera aux villageois ses visions et les différents changements déjà effectués. Par après, nous pourrions plutôt nous retrouver en table ronde pour une collaboration active des participants avec éventuellement des intervenants extérieurs. Beaucoup de personnes sont déjà engagées pour l'environnement et auront des idées à partager. Les sujets de discussion peuvent aller du potager au zéro déchet, à la cuisine, à la façon d'acheter, aux financements
- Le **zéro déchet** est une bonne entrée en matière pour toute personne désirant apporter sa contribution à l'édifice. Nous travaillons à une mise en place de différents ateliers. Toutes les tranches d'âge sont concernées

par la transition écologique et il s'agirait de ne pas oublier les enfants. Nous réfléchissons à la façon d'agir pour impliquer les plus jeunes et favoriser une approche dynamique de l'écologie à travers l'école ou le périscolaire.

- En augmentant la **qualité des sols**, les plantes seront plus résistantes aux maladies et à la sécheresse, auront un meilleur enracinement et un meilleur rendement. C'est donc le sol qu'il faudrait cultiver, en le protégeant du soleil et du froid par des engrais verts par exemple. Après la taille d'hiver, les branches d'arbres peuvent être broyées et utilisées comme couvre-sol. La décomposition du broyat contribuera à activer la vie dans le sol et à le rendre plus performant. Apprenons à revaloriser les déchets verts. Pour les personnes ne possédant pas de broyeur, notre entreprise locale Regio Services Plus 68 propose un service de broyage et de taille des arbres. N'hésitez pas à vous renseigner au 03 89 68 08 30 !



- La commission souhaite également engager une **concertation avec les agriculteurs** du village afin d'éviter les conflits de voisinage et surtout d'éviter l'agribashing (dénigrement systématique du mode de production conventionnel).

Il ne sera pas question de mettre en place des « INTERDITS » qui, la plupart du temps, ne poussent pas l'humain à donner le meilleur de lui-même.

Des accords sont plus motivants pour tous. Beaucoup de personnes ne savent pas ce qui se fait dans les champs. Peut-être pourrait-on là aussi partager des connaissances car savoir et comprendre encouragent l'acceptation et la bienveillance.



Saint-Louis Agglomération (SLA) est très active dans sa démarche de transition énergétique et à cœur d'accompagner les communes membres. Elle rappelle d'ailleurs que la Région Grand Est et l'ADEME ont mis en place le service Oktave (www.oktave.fr) en partenariat avec SLA, pour vous accompagner dans toutes les phases d'un projet de rénovation énergétique de votre maison. Ce projet s'adresse aux particuliers !

La commission déploiera des initiatives tout au long du mandat et en informera régulièrement les Kappelenoises et Kappelenois par le biais de la page Facebook Kappelen et du bulletin communal.



La commission Fleurissement a emboîté le pas à la Transition Écologique en adoptant un fleurissement plus sobre et plus respectueux de l'environnement.

Qu'entendons-nous par un fleurissement plus sobre ?

Prenons par exemple les fleurs annuelles. Elles poussent très souvent dans des serres (éventuellement chauffées au fioul) et sont bichonnées à coup d'engrais et d'eau. Au printemps elles sont mises en terre et demandent encore de l'eau (qui vient en partie du robinet) et bien sûr de la main d'œuvre ... pour être en fin de saison jetées. C'est dommage!

Le nombre de fleurs annuelles sera donc diminué dans les espaces publics. Mais qui dit moins de fleurs annuelles ne dit pas fin du fleurissement! Bien au contraire, il y a une multitude de plantes vivaces et de plantes aromatiques. C'est dans ce sens que se fera le fleurissement à l'avenir. Une plante vivace ne sera pas au top de sa forme dès la première année, ce nouveau fleurissement se mettra en place au fil des années. Les géraniums seront toujours présents aux fenêtres des maisons par exemple !



Les plantes aromatiques vont être plantées à différents endroits dans le village. L'idée n'est pas uniquement de présenter un fleurissement différent mais bien aussi de partager la récolte avec vous tous !! Les plans de plantation n'étant pas encore définis nous vous informerons de l'emplacement des différentes plantes (sauge, romarin, thym, estragon ...) dès que possible. La récolte se fera en pensant à autrui et toujours dans un esprit communautaire et bienveillant. Nous pourrions améliorer la diversité des plantes ainsi que les quantités grâce aux retours que vous voudrez bien nous apporter.

Dès que l'on parle de plantes vivaces on arrive très vite à des situations d'abondance.

C'est magique ! Un troc-plante pourra être mis en place au sein du village, pour échanger des plantes. L'eau utilisée pour l'arrosage n'est pas inépuisable, il faudra la préserver et l'utiliser à bon escient. Ce fleurissement modifié devrait nous aider à économiser de l'eau. Nous avons par ailleurs lancé un projet de récupération d'eau de pluie au niveau du dépôt communal, dans une citerne d'environ 10 000 litres. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse soutient les projets de gestion des eaux pluviales et nous espérons pouvoir être largement subventionnés sur ce projet.

Nous étudions également la mise en place d'une serre qui nous permettrait de gérer les plantes d'une année à l'autre et de faire des semis avec les graines récupérées l'année d'avant.



Nouveautés

Nous aurons plaisir à partager toutes les expériences vécues avec vous tous de façon directe et à travers des journées citoyennes. La journée du fleurissement va évoluer en journées citoyennes (les dates restent à définir) afin de pouvoir vous faire participer à différents travaux au sein du village. Nous tenons à cultiver ces moments de partage et d'échange avec les Kappelenoises et les Kappelenois.

Cette nouvelle orientation posait question quant aux 2 fleurs acquises au concours des villes et villages fleuris. La responsable Alsace Tourisme Destination, qui gère ce concours au niveau alsacien, nous a motivés à nous engager dans le sens que nous avons défini et viendra sur place au printemps prochain avec un membre du jury pour nous conseiller.

Concours des maisons fleuries

Cette année a été un peu particulière en raison de la crise sanitaire et le fleurissement privé a lui aussi été impacté. La commission Fleurissement a donc choisi de ne plus définir de catégorie.

Le jury est passé en juillet (il est à noter que la sélection s'est faite à une date précise et qu'elle aurait pu être différente quelques semaines plus tard) et a souhaité féliciter les personnes suivantes pour l'embellissement de leur maison et balcon, par ordre alphabétique :

BURGET Adrienne et Philippe
BURGET Colette et Fernand
CLEMENTZ Marinette et Jean
FOEHRLE Irène et Fernand
GOEPFERT Hélène
HERTZOG Christelle et Eric
IMBER Roger et BOUCHER Fabien
KETTERLIN Martine et Joseph
KIRCHHERR Jeanne
LEINENWEBER Christiane
MAIRE Caroline et
BARICHELLO Stéphane
MATJE Daniel
TSCHIEMBER Françoise et Gilbert
WOLLENSCHNEIDER Isabelle et Patrick

Sept maisons ont été plus particulièrement appréciées. Leurs propriétaires se verront attribuer un bon d'achat de 30€ auprès du fleuriste Feuilles et Fleurs à Sierentz et toujours par ordre alphabétique :

BURGET Adrienne et Philippe
HERTZOG Christelle et Eric
IMBER Roger et Boucher Fabien
KETTERLIN Martine et Joseph
KIRCHHERR Jeanne
TSCHIEMBER Françoise et Gilbert
WOLLENSCHNEIDER Isabelle et Patrick

Au sein du Conseil Municipal, nous avons décidé d'adopter un fleurissement sobre pour les espaces publics mais chaque habitant est libre de fleurir sa maison comme bon lui semble et sans jugement aucun. En revanche il ne nous paraît plus opportun d'organiser un concours des maisons fleuries au vu de notre démarche. C'est pourquoi ce concours 2020 sera le dernier.



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur ...



brûlage de matières plastiques propre à polluer l'atmosphère

Les feux (toutes les infractions suivantes sont des contraventions) :

1/ le brûlage d'ordures ménagères (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une pratique encore trop répandue polluant indéniablement notre atmosphère !

2/ le brûlage de matières plastiques ou pneumatiques (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une infraction relativement fréquente sur les chantiers de construction, l'élimination des déchets ayant un coût élevé pour les entreprises.

3/ l'arrêté préfectoral n° 970274 du 14 février 1997 relatif au brûlage de végétaux (4^e classe) :

- il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes
- l'incinération de végétaux fauchés ou coupés ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :
 - . déclaration préalable en mairie
 - . obligation de coupe préalable et ramassage en tas avant incinération après 15 jours
 - . incinération entre le lever du soleil et 16h, par temps calme
 - . respecter les distances de 50m par rapport aux bâtiments, haies, de 100m par rapport aux agglomérations, et de 200m par rapport aux forêts
 - . obligation de présence pendant le brûlage

4/ la production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage (3^e classe) est prévue par l'article 99-9 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimée par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

5/ le feu en forêt ou à moins de 200m d'une forêt (4^e classe) est prévu par l'article R.322-1 du Code Forestier.



Brûlage de végétaux sur pied : « Ecobuage »



Brûlage de végétaux encore verts produisant une importante fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les agents de la Brigade Verte au

03.89.74.84.04 (du lundi au dimanche de 8h à 23h)



L'ARC EN CIEL
PÉRISCOLAIRE
4 rue de l'Eglise
68510 KAPPELEN
03.89.70.88.37
periscolaire.kappelen@gmail.com
Facebook : ArcEnCielKappelen



LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020 S'EST BIEN PASSÉE !

L'équipe n'a pas changé par rapport à l'année scolaire précédente. Nous étions contentes de retrouver les enfants en cette année si particulière.

Suite à la mise en place des différents protocoles sanitaires, la rentrée fut assez mouvementée à l'Arc-en-Ciel, mais l'équipe est en place et travaille ensemble, afin que les enfants passent de bons moments aussi bien créatifs que festifs !

Durant les vacances d'Automne, nous avons organisé une semaine autour du goût.

Plusieurs partenaires nous ont permis de rendre cette semaine attractive pour les enfants.

Nous avons mangé des burgers et des frites avec un foodtruck rien que pour nous !

Nous sommes allés au Potager de Kappelen chercher des légumes pour faire une soupe pour les copains.

Pour conclure, le cinéma de Stetten nous a permis de regarder un super dessin animé.

Nous accueillons actuellement :

- Sur le temps du midi entre 48 et 58 enfants
- Sur le temps du soir entre 20 et 25 enfants



NOS HORAIRES D'OUVERTURES :

Période « Périscolaire » :

Ouverture du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9h à 14h et de 15h30 à 18h45

Période « Extrascolaire » :

Ouverture du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (sauf vendredi 18h)



OUVERTURES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

Vacances de Noël : FERMÉ

Vacances d'Hiver : du 22 au 26/02/21

Vacances de Printemps : du 26 au 30/04/21

Vacances d'Été - Juillet : du 6 au 24/07/21

Vacances d'Été - Août : du 23 au 30/08/21

Croix-Rouge Française

Les bénévoles de l'Unité Locale des 3 Frontières se sont mobilisés tout au long de l'année 2020 dans diverses actions.

Au plus proche des habitants du secteur, ils proposent leur aide et leur écoute. Plusieurs activités ont été perturbées par la crise sanitaire et d'autres ont été initiées par cet état d'urgence comme la conciergerie « Croix-Rouge chez-vous ».

Au niveau national et par le biais de chaque unité locale, a été lancée une action de conciergerie, pour livrer les courses chez les personnes en incapacité de le faire.

De plus, elle a développé son centre d'écoute afin de donner la possibilité à toute personne en ressentant le besoin d'échanger sur tous les sujets.

En parallèle, les bénévoles de l'action sociale assurent la distribution de vêtements aux familles dans le besoin et l'aide par des chèques d'accompagnement personnalisés.

Les secouristes ont pu participer à quelques postes malgré une forte baisse des activités, mais également au transport de malades et bientôt au dépistage PCR.

Les jeunes se mobilisent toute l'année pour imaginer des contenus originaux, lutter contre les discriminations, sensibiliser à la question climatique, transmettre les valeurs de la Croix-Rouge ou encore initier aux gestes de secours. Comme chaque année, ils ont préparé des centaines de cadeaux de fin d'année à destination des maisons de retraites de Sierentz, Village-Neuf, Kembs et Saint-Louis. Ne pouvant aller chanter de vive voix les chants de Noël habituels, ils réfléchissent aux moyens d'apporter de la convivialité dès que la situation le permettra.

Le soutien et l'écoute, qui faisaient déjà partie de nos actions quotidiennes, se voient aujourd'hui renforcés et les bénévoles répondent présent pour tendre la main en cette période difficile.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !



Collecte banque alimentaire

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Conseil de Fabrique

Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau célébrer des messes dans nos églises, et vous y retrouver, en gardant bien sûr les gestes barrières : masques, distances, gel. Notre église de Kappelen peut accueillir jusqu'à 30 personnes.

Bienvenue à Mariette CLEMENTZ qui vient étoffer notre Conseil de Fabrique.

La crèche a été mise en place pour l'entrée en période de l'Avent., cette année nous avons choisi les santons qui reposaient depuis quelques temps déjà dans les armoires, à voir absolument !

Pour vous abonner à notre bulletin paroissial de la « Communauté de paroisses des sources du Muehlgraben aux rives du Rhin », vous pouvez joindre Marie-Christine GOLLING (tel : 03 89 68 06 71) ou Danielle GASSER (tel : 03 89 68 00 92).

Les membres du Conseil de Fabrique vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, peut être un peu plus priantes et humbles, et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bonne année 2021, un alles guata, bliebet gsund !

Monique HERTZOG, Marie-Christine GOLLING, Marie-Jeanne VONE, Mariette CLEMENTZ, Danielle GASSER



Section Tennis de Table de l'ASCK

Malgré un fléchissement du nombre des inscrits, la saison 2020/2021 a pris un bon départ et les premiers résultats des matchs montrent de belles performances et une belle dynamique.

Cet élan a malheureusement été stoppé net par la crise sanitaire et la suite de la saison semble bien compromise. Les premiers résultats sont encore insuffisants pour permettre un classement et bien malin celui qui pourra prédire la suite.

Mais l'impatience est grande de pouvoir renouer avec la compétition.

Cette crise sanitaire aura une autre conséquence importante pour le club et pour le village. Les 20 et 21 février à venir devait se tenir notre traditionnelle marche populaire, manifestation qui a attiré une moyenne de près de 2 000 marcheurs sur deux jours lors des trois dernières éditions. Il est clair que vu la situation actuelle, une telle manifestation ne peut avoir lieu, les perspectives pour février ne laissant guère d'espoir d'amélioration.

C'est le cœur gros que la décision d'annuler cette manifestation pour 2021 a été prise. Pour ne pas priver les amateurs de soupe aux lentilles qui attendent ce jour avec impatience, un partenariat est envisagé avec la section locale de la Croix-Rouge. Un stand de vente de soupe, avec ou sans Montbéliards, ainsi qu'un stand de pâtisseries, serait mis en place le dimanche 21 février, de 11h00 à 14h00, sous le préau de la salle Bis Jobbi's. Il sera demandé à chacun de venir avec sa casserole ou sa cocotte et il n'y aura pas de consommation sur place. Ce projet doit encore être affiné et vous serez prévenus par des flyers dans vos boîtes aux lettres des modalités de cette opération.

Merci d'avance pour votre soutien. Le comité et les membres de la section Tennis de Table vous souhaitent de passer de très belles fêtes de fin d'année dans le calme et la sérénité et vous donnent rendez-vous le 21 février.

En attendant, portez-vous bien et prenez soin de vous !



La Fédération Pétanque Kappelen continue son travail

Après une première soirée Pizza couronnée de succès, le club de pétanque a continué son travail de fond. Entre deux/trois parties de pétanque durant l'été, le comité a pu continuer son travail sur les futurs terrains, monter un dossier de présentation et l'adresser à la mairie avant l'arrivée du 2ème confinement. Les choses avancent mais avec cette épidémie, la patience est de mise. Nous restons très confiants et toujours très motivés pour ce projet qui nous tient tous à cœur !

Evidemment le soutien que vous nous avez témoigné lors de la 2ème soirée Pizza (qui fut à nouveau un franc succès) nous encourage de plus belle et nous avons vraiment hâte de vous accueillir pour une partie de pétanque !

La soirée Burgers sera reprogrammée dès que cela sera possible sanitaire car l'engouement des précommandes fut à nouveau très important. À nouveau, nous voulons vous remercier pour votre engouement et votre confiance !

Un dernier petit mot pour remercier également toutes les personnes qui nous aident dans cette belle aventure !

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle fin d'année, profitez de vos proches et prenez soin de vous !

A bientôt sur les terrains ;)

Le comité Fédération Pétanque Kappelen

Pour plus de renseignement vous nous trouverez :

Par mail : fpkappelen@gmail.com

Par Facebook : Fédération Pétanque Kappelen



NOS ASSOCIATIONS

Au grand bonheur de toutes et tous, nous avons pu reprendre les entraînements et les compétitions durant l'été. Même si le bonheur fut de courte durée, puisque comme vous le savez, la pratique est interdite depuis le 30 octobre, nous avons été enchantés de nous retrouver "presque" comme avant.

Bien sûr, il a fallu s'adapter aux nouvelles mesures sanitaires et cela n'a pas toujours été évident mais nous avons su le faire avec rapidité. Un grand merci et bravo aux équipes qui s'y sont collées !

Petit point sportif tout de même ...

L'équipe fanion (District 2), toujours encadrée par Cédric avec 4 matchs joués et aucune défaite (2 gagnés et 2 nuls), se positionne à la 3ème place. Nul doute qu'avec l'équipe en place composée de cadres et des nouvelles recrues, l'aventure peut être belle et décisive.

Pour l'équipe 2, fière de sa montée et de ses succès de la saison passée, l'aventure s'avère plus délicate à un niveau au-dessus (District 6) : l'équipe de Bibi, Line et Romain est pour l'instant en 9ème position, mais aucun doute qu'après un temps d'adaptation, elle se révélera toujours plus forte et constante.

Entourées de Guiges, Edouard et Kevin, les féminines avec seulement 3 matchs joués se placent en 4ème place. Le groupe n'est pas des plus faciles cette année mais les filles y croient et s'accrochent.

Les jeunes de l'EJPS (U11 et U15/18F) se sont retrouvés également pour leur plus grand plaisir.

Les filles ont joué 2 matchs (1 victoire et 1 défaite) mais sont toujours aussi motivées, entourées par Chiara et Jean-Michel.

Le baby foot continue également sa belle route avec toujours plus de petits adhérents.

Un énorme merci à tous ces entraîneurs, dirigeants, juges de touche qui sont présents chaque semaine et week-end !



A côté de ça...

Comme rapporté lors du dernier bulletin municipal, durant le confinement, plusieurs membres du club ont été très actifs, que ce soient Jérôme et Pierre avec leur cagnotte ou Martial et son équipe avec leurs repas à domicile. L'été a été plus calme mais leurs actions ont été récompensées par la Ligue avec le challenge "J'ai rêvé le foot - Générosité Pandémie". Un énorme bravo à eux pour leur philanthropie, leur motivation sans faille même dans des conditions difficiles.

Avec grand regret, nous avons dû définitivement annuler la marche aux flambeaux. Cela n'a pas été facile car nous avons vraiment hâte de vous retrouver, mais la santé et la sécurité autant pour vous que pour nos bénévoles sont primordiales et prioritaires !

Nous souhaitons de tout cœur remercier tous les participants pour leurs mots d'encouragement et leur soutien !

Il est évident que nous sommes pressés de vous retrouver pour un nouvel évènement quand la situation sera plus stable.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, profitez de vos proches, prenez soin d'eux et de vous !

Et on croise les doigts pour se dire à l'année prochaine !





Un petit coin de ce bulletin pour les petits et les grands. Sauras-tu aider les enfants à retrouver leur chemin ? Et qui se cache derrière les points à relier ? Tous les semestres, je vous proposerai de nouveaux jeux, des dessins à colorier et d'autres activités variées !



Sauras-tu trouver les 7 différences ?



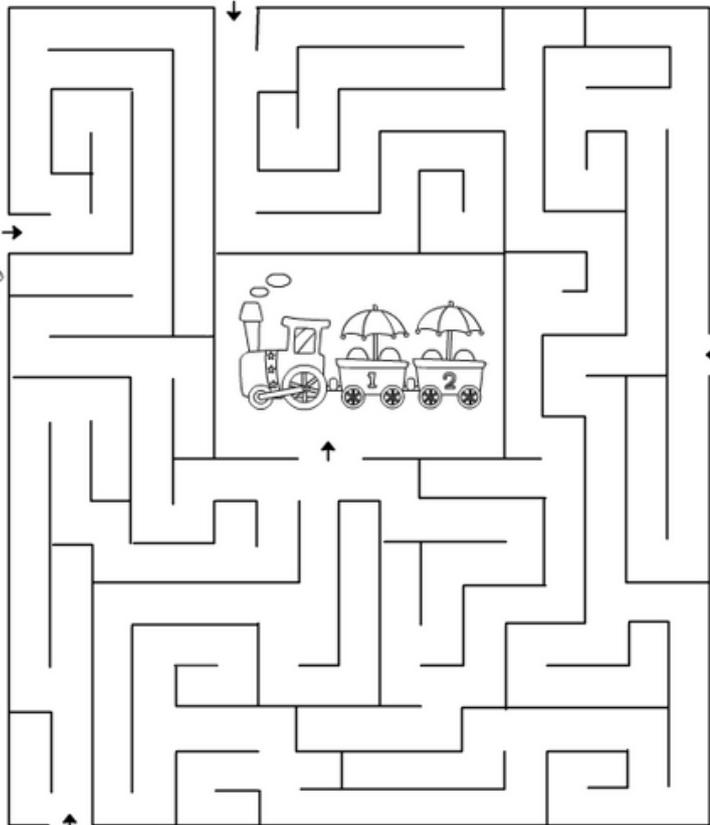
Qu'est-ce que signifie le mot « biodiversité » ?

La biodiversité, c'est la variété des espèces, animales et végétales, qui vivent sur terre, ou dans un lieu donné, comme les océans.

Plus il y a d'espèces qui vivent dans un lieu précis, plus la biodiversité y est grande. Mais si la biodiversité diminue sur la Terre, c'est un signal d'alarme qu'il faut prendre au sérieux.



Aide les enfants à rejoindre le petit train. Trace chaque chemin en utilisant une couleur différente pour chaque enfant.



STATION SISMIQUE

L'institut de recherche de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH) et institution fédérale compétente en matière de tremblements de terre nous a sollicité pour installer une station sismique à Kappelen derrière la salle communale. ETH exploite déjà plus de 200 stations sismiques à travers la Suisse.

Quels sont les objectifs, les motivations scientifiques et les enjeux d'une telle station ?

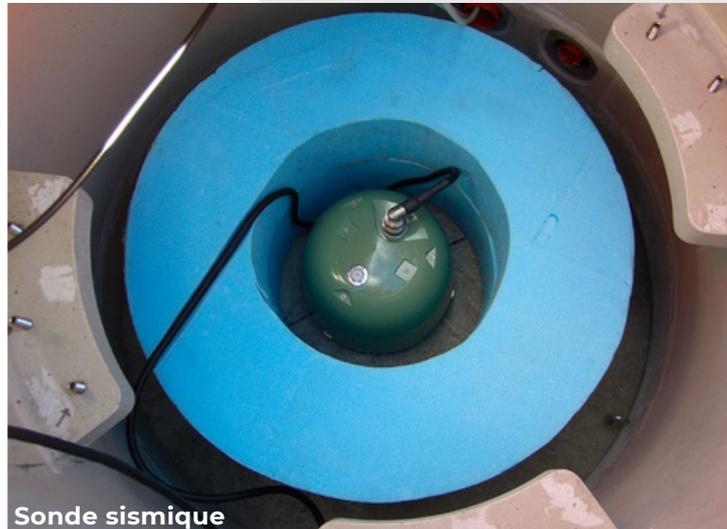
Risque sismique dans le fossé rhénan

L'objectif, avec la nouvelle station, est d'améliorer la surveillance de l'activité sismique dans la région bâloise. Comme vous le savez probablement, le fossé rhénan est une zone très exposée aux tremblements de terre. En 1356, le plus fort séisme connu en Europe centrale s'y est produit, détruisant une grande partie de la ville de Bâle et causant également des dommages dans de nombreuses communes et châteaux en Alsace. Le séisme avait une magnitude d'environ 6,6 et, s'il devait se reproduire aujourd'hui, il a été estimé qu'il causerait des dommages économiques s'élevant à 50 à 100 milliards d'euros dans la région des Trois Pays, ainsi que jusqu'à 6000 morts, 225'000 blessés graves et légers et 30'000 personnes disparues. En outre, jusqu'à 1,6 million de personnes seraient sans abri, au moins temporairement. Selon les connaissances actuelles, on suppose qu'un séisme de cette ampleur se produit environ tous les 500 à 1500 ans.

Meilleure évaluation de l'impact des séismes

Tous ces chiffres sont entachés de larges incertitudes. Afin de les réduire, les services et instituts sismologiques de la région des Trois Pays exploitent des stations sismiques et échangent leurs données en temps réel.

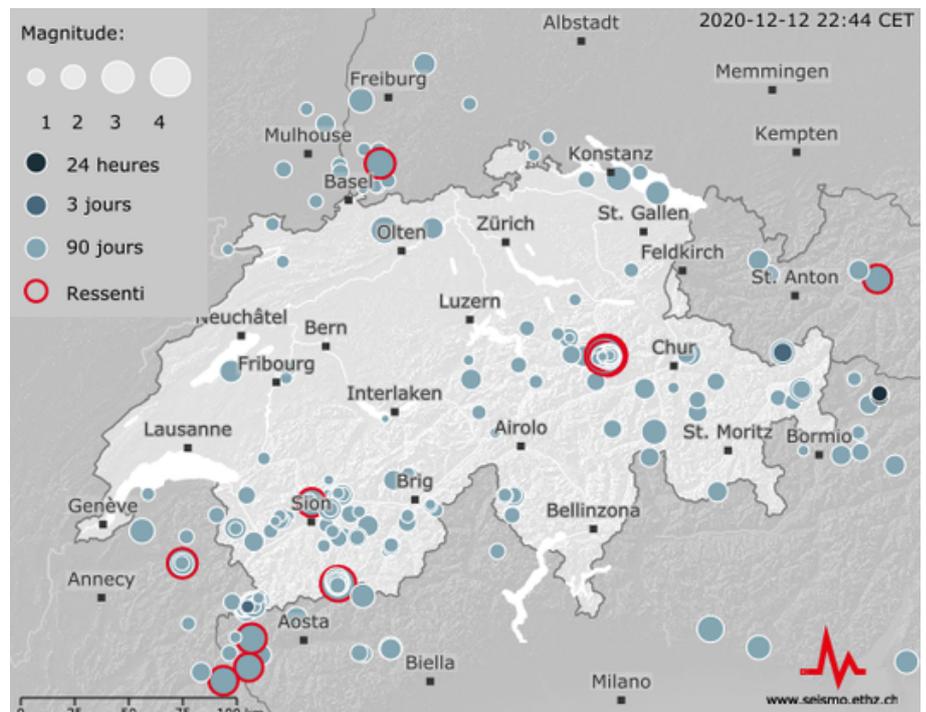
Par exemple, le service sismologique suisse exploite une quarantaine de stations accélérométriques dans la région bâloise, qui permettent principalement de mieux évaluer les effets d'un futur tremblement de terre et donc d'améliorer la préparation ciblée aux séismes. C'est dans cette optique qu'une station a été installée à Kappelen, permettant notamment une meilleure évaluation des effets possibles des séismes pour le territoire communal.



Sonde sismique

Meilleure évaluation du risque sismique

À ce jour, on ne sait que très peu de choses sur les zones de failles dans le fossé rhénan. La faille sur laquelle le tremblement de terre de 1356 s'est produit, par exemple, n'est toujours pas connue avec certitude. Bien que la structure des roches sédimentaires supérieures soit connue grâce à l'exploration pétrolière de la fin du XXe siècle et à l'exploitation des mines de potasse, les séismes dans la région se produisent principalement à des profondeurs plus importantes, entre 8 et 12 km. Dans la roche cristalline, l'exploration pétrolière n'est pas en mesure d'imager les structures tectoniques, et seuls les tout petits séismes, fréquents mais imperceptibles pour la population permettent de cartographier les failles sur lesquelles ils se produisent et se produiront les éventuels séismes plus importants.



Afin de pouvoir enregistrer ces microséismes de manière fiable, des stations sismiques très sensibles doivent être implantées dans des sites non bruités. Il n'existe qu'environ six stations de ce type dans la région bâloise. Bien que les services sismiques des Trois Pays échangent les données de ces stations en temps réel, une détection et une localisation fiables des microséismes dans la région ne sont souvent pas possibles en raison des grandes distances entre les stations. Par conséquent, les systèmes souterrains de failles actives ne peuvent être cartographiés que de manière incomplète.

Avec trois nouvelles stations sismiques dans la région bâloise (une en Allemagne, une en Suisse et une en France à Kappelen), le Service Sismologique Suisse (SED) veut contribuer à une meilleure détection de ces systèmes de failles actives. La station du fond du forage à Kappelen offre une opportunité avec une station sismique hautement sensible, qui peut contribuer à une meilleure évaluation du risque sismique immédiat sur le territoire communal.



Promouvoir la coopération transfrontalière à long terme

Les objectifs peuvent être atteints grâce à une coopération étroite entre les services sismiques et les instituts sismologiques au-delà des frontières nationales. Ainsi, les données de toutes les stations du SED sont rendues accessibles au public et sont échangées en temps réel avec les services voisins. En outre, les objectifs ne peuvent être atteints qu'à long terme, car c'est le seul moyen de constituer une base de données suffisamment importante. C'est pourquoi les stations doivent être exploitées pendant au moins 10 ans.

Surveillance des tremblements de terre d'origine humaine

Le SED reçoit un soutien financier des Services Industriels Bâlois (IWB) pour la construction des trois nouvelles stations sismiques dans la région. IWB est l'entreprise d'approvisionnement locale de la ville de Bâle et le propriétaire du puits profond Basel-1 à Kleinhüningen, foré en 2006 pour le projet de géothermie 'DHM Basel'. En décembre 2006, le projet de géothermie a déclenché un séisme de terre de magnitude 3,6 et a été interrompu à cette occasion. Comme les trois nouvelles stations sismiques ont également pour objectif la surveillance à long terme du forage profond Basel-1, l'installation des stations est soutenue financièrement par l'IWB et réalisée en étroite collaboration avec le canton de Bâle-Ville.



Les risques liés à l'amiante

L'amiante est une fibre minérale qui a été largement utilisée dans les matériaux de construction, notamment pour ses propriétés isolantes. En France, son usage et sa vente sont interdits depuis 1997 du fait de ses conséquences néfastes sur la santé en cas d'inhalation de fibres. Néanmoins, l'amiante reste présent dans de nombreux bâtiments construits avant cette date.

Pour mieux informer les particuliers qui pourraient s'exposer aux fibres d'amiante lors de travaux de

rénovation de leur logement, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, dans le cadre du Plan Régional de Santé Environnement (PRSE3), met en place une campagne de communication intitulée «L'amiante, ce boulet».

Cette campagne s'appuie sur un site internet dédié <http://www.lamiante-ce-boulet.fr> et sur la diffusion d'affiches, de dépliants et de messages sur les réseaux sociaux.

Les objectifs de cette campagne sont multiples :

- faire connaître les risques liés à l'amiante, souvent invisibles et sous-estimés par les particuliers ;
- permettre de mieux appréhender la réglementation ;
- diffuser les conseils pour se protéger, protéger son entourage et l'environnement.

Si vous souhaitez disposer de documents supplémentaires, contactez par e-mail le Département Santé Environnementale de l'ARS : **ars-grandest-departement-environnement@ars.sante.fr.**



DON DU SANG



Collectes à venir en 2021

HELFRANTZKIRCH
Vendredi 12 février
Vendredi 3 septembre

KAPPELEN
Jeudi 27 mai

STETTEN
Vendredi 5 novembre

Un grand merci pour votre mobilisation incroyable depuis le début de la crise sanitaire. Nous avons besoin de vous pour sauver des vies.

Les poches de sang sont utilisées en situations d'urgence (hémorragies, accident, opération chirurgicale) ou pour des besoins chroniques (maladies du sang ou cancers).

Aujourd'hui, aucun traitement ni médicament de synthèse n'est capable de se substituer au sang humain. Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable.

Lors de la collecte du mois de mai, 67 donneurs - venus de toute la région et principalement de nos villages voisins Stetten et Helfrantzkirch - se sont présentés, un nombre record !

Merci à tous pour ce geste simple et pourtant si important.

Nous vous souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année.

Toute l'équipe du Don du Sang de KAPPELEN



Société d'Histoire

Le bulletin 2020 de la Société d'Histoire de Bartenheim & Environs est paru - 150 pages - 22€ - disponible à la mairie ou livrable à domicile.

Il nous relate:

Kappelen Le Père Joseph WOLLENSCHNEIDER, missionnaire en Afrique- Les premiers siècles de la communauté chrétienne de Kappelen- Wia ma 's màcht ìsch 's latz! poème de Pierre SPECKER;

Stetten Tous en scène avec les Stetten Kids- Histoire régionale- L'histoire des monnaies d'Alsace;

Brinckheim Tiébaout CRON, instituteur à Brinckheim de 1840 à 1855;

Helfrantzkirch Une journée dans la vie de Gustave TSCHAMBER- La germanisation des noms à Helfrantzkirch durant la Seconde Guerre mondiale- Métiers et commerces à Helfrantzkirch de 1900 à 2000-

L'association «Zitvertrieber» de Helfrantzkirch- Les surprenantes origines de l'ASCCO de Helfrantzkirch- Histoires et anecdotes du corps des sapeurs-pompiers et de la musique de Helfrantzkirch- 1942, un fait oublié à Helfrantzkirch;

Bartenheim La Chapelle Saint-Nicolas de Bartenheim- La crèche de l'église Saint-Georges de Bartenheim- L'AU de Bartenheim- Enfants pendant la Première Guerre mondiale- L'évacuation de Bartenheim en 1939- Henri SCHMIDLIN, tailleur pour hommes à Bartenheim- Histoire de l'Association de Pêche et de Pisciculture de Bartenheim- Le «Punkwehr» ou «Neiquartier» de Bartenheim- «Namma vo dr Bårtener Stràussa» (noms de rues de Bartenheim)- Le Syndicat des Eaux de Bartenheim-Kembs-Rosenu (BAKERO)- Alsace.



Appel à documents

Nous faisons des recherches sur deux sujets:

- l'ancienne école de Kappelen, de 1840 à 1916, ex-propriété de la famille BILGER.
- M. Alphonse HIRTZ, né le 6 Mai 1886 à Michelbach-le-Bas, fondateur de la musique municipale de Kappelen en 1927, artiste-peintre, et qui a émigré aux Etats-Unis en 1930.

Nous sommes aussi preneurs de photos de classe, de famille, de conscrits,... à numériser pour compléter les archives et la mémoire de Kappelen.

Vous pouvez vous adresser à Bernard LAMBERT au 06 85 74 82 57.

Merci à tous !



Glickhampfalé

Bonne nouvelle ! Le 15 décembre est prévue la parution du livre consacré au Glickhampfalé de Kappelen, rédigé par nos Linsispälter : Jean-Pierre HEINIMANN, Pierlé SPECKER, Bernard LAMBERT, Robert BAUMANN, Irène et Fernand FOEHRLE.

Cela a représenté un énorme travail de recherche : 5 ans de travail et 700 articles de journaux, 2 000 photos, 40 heures de vidéos,... collectés et numérisés.

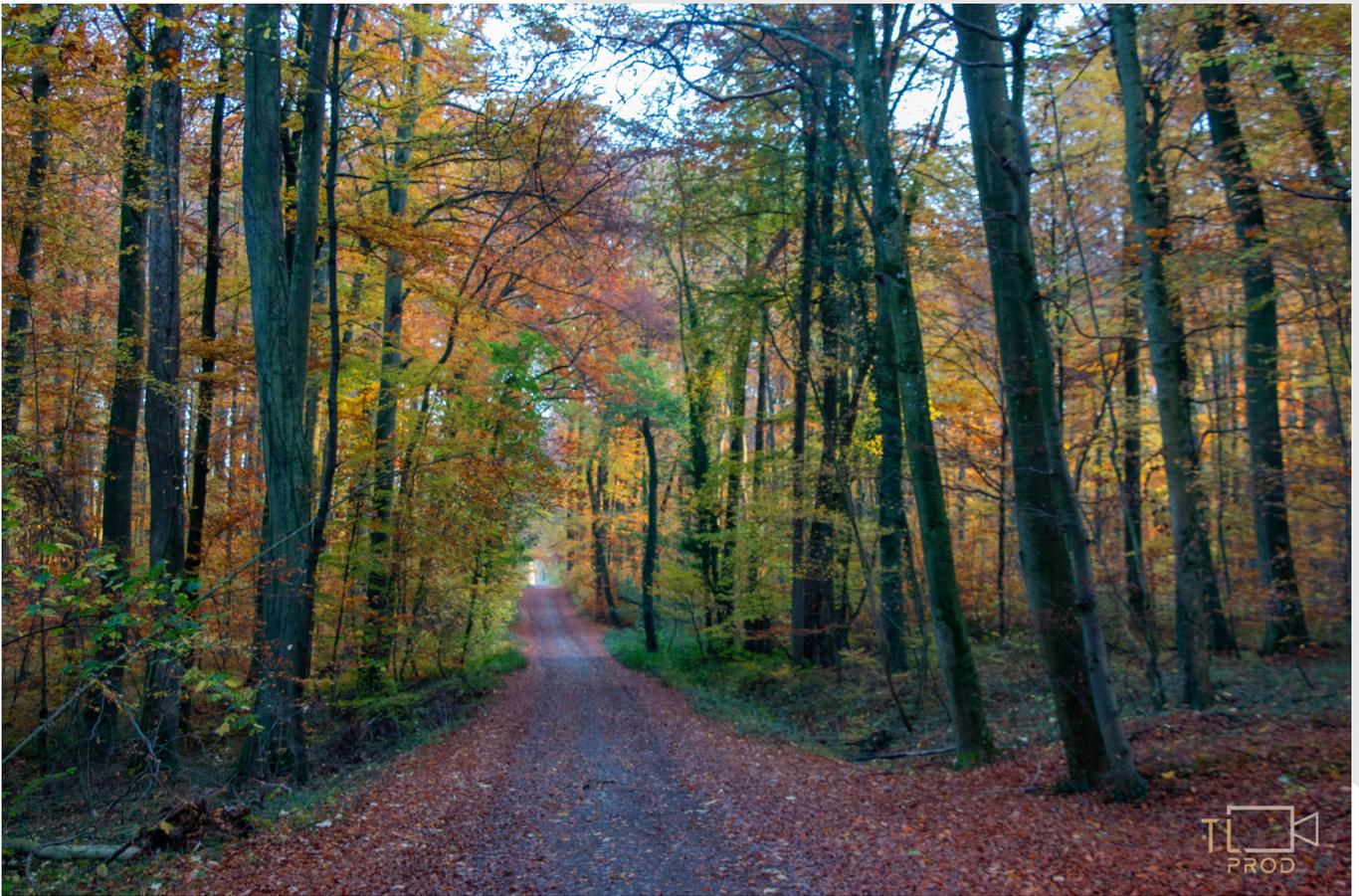
Le livre : 350 pages, 900 photos, 23 poèmes en alsacien de Pierre SPECKER accompagné d'un DVD de 4 heures de vidéos.

Il sera offert à tous les participants actifs au Glickhampfalé, que ce soit sur la scène ou en coulisses.

Aux autres, il sera possible de l'acquérir pour 24,50€.

Un beau cadeau de Noël !





SECURITE DANS NOTRE VILLAGE...



A l'issue du 1er Conseil Municipal, il a été créé, en son sein, plusieurs commissions dont une ayant pour thème la sécurité.

Cette commission s'est réunie et s'est penchée notamment sur la sécurité routière dans Kappelen.

Nous travaillons afin de rechercher des solutions pour sécuriser les 3 entrées du village et faire respecter les limitations de vitesse, ce qui, hélas, n'est pas toujours le cas...

Rappelons que certaines rues ont été désignées comme zone de rencontre et sont dotées du panneau ci-contre.

Ces zones de rencontre représentent les voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

Cette même commission s'est également penchée sur la problématique de nos amis les bêtes à 4 pattes que sont les chiens. En effet, plusieurs signalements ont été enregistrés en mairie sur le fait que certains chiens ne sont pas tenus en laisse.

La réglementation applicable en la matière relève du code rural qui impose notamment que l'accès à la voie publique et aux parties communes des immeubles collectifs est autorisé pour les chiens de la 1ère et de la 2ème catégorie à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure.

Dans un 1er temps, un courrier rappelant ces exigences sera envoyé à tous les détenteurs de chiens appartenant à ces deux catégories.

A l'heure du tout numérique, l'accès à internet est devenu indispensable dans le quotidien de chacun. Or, les territoires ne sont pas tous égaux dans l'accès au numérique. Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la Région Grand Est pilote avec le soutien des départements Haut-Rhin et Bas-Rhin, des EPCI et des communes, le déploiement de la fibre optique sur les zones non couvertes par les opérateurs privés.

L'objectif est double : réduire la fracture numérique existante et renforcer l'attractivité économique du territoire. La conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement de ce réseau est confiée à la société Rosace pour l'Alsace.

A cette fin, ce sera près de 16 000 kilomètres de fibre optique qui parcourront le territoire alsacien d'ici à 2022.

Chacun, particulier ou entreprise pourra bénéficier gratuitement du raccordement à la fibre optique. Seuls sont à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.

La fibre optique à Kappelen

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique permettant une connexion internet à très haut débit sont pratiquement achevées. Il reste encore quelques maisons à raccorder suite à une impossibilité de poser la fibre. Ces maisons font l'objet d'une étude séparée.

Une fois l'ouverture commerciale effective pour chaque secteur, la majorité des habitations pourront souscrire un abonnement et bénéficier des avantages qu'offre le Très Haut Débit.

Les étapes pour être raccordé

- 1) Dès l'ouverture commerciale de votre commune et de votre secteur, testez votre éligibilité sur le site www.rosace-fibre.fr ou directement via les sites des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).
- 2) Pour connaître les Fournisseurs d'Accès Internet présents sur Kappelen, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de Rosace. Les opérateurs présents s'afficheront à l'étape 4, dès l'ouverture commerciale effective. Vous pourrez, en cliquant sur le nom de l'opérateur, accéder à ses offres de services et retrouvez les offres Très Haut Débit avec un débit allant jusqu'à 10 Gbit/s.
- 3) Une fois l'éligibilité de votre logement effective, choisissez votre Fournisseur d'Accès Internet parmi les partenaires de Rosace et signez un contrat fibre avec lui selon vos attentes et vos besoins (voir liste sur l'onglet Opérateurs du site internet www.rosace-fibre.fr).
- 4) Votre opérateur fibre vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour le raccordement de votre domicile à la fibre optique. Hors souhaits spécifiques, ce raccordement pour les particuliers est gratuit durant toute la durée de la concession (30 ans) si le chemin télécom existant est disponible et exploitable. D'éventuels frais de mise en service peuvent être facturés par votre FAI. La fibre optique qui sera posée chez vous empruntera le même cheminement que votre câble téléphonique actuel.
- 5) Une fois la fibre installée, il ne vous restera plus qu'à brancher votre nouvelle box et à profiter de la puissance de la fibre !

Votre Fournisseur d'Accès à Internet restera votre unique interlocuteur. Dirigez-vous vers lui pour toutes questions commerciales (changement d'offre, rajout d'options, ...) ou pour toutes questions concernant le service après-vente (incident sur votre box, sur votre ligne, question de facturation, ...).

ADSL, VDSL, fibre optique... quelles différences ?



L'ADSL et le VDSL
sont des technologies utilisant vos lignes téléphoniques, composées de fils de cuivre, pour faire transiter les données.



La fibre optique
est un fil transparent très fin, apte à conduire la lumière, via laquelle sont transportées les données.

Et côté vitesse ?



Concrètement, combien de temps faut-il pour...



Nous avons entrepris une modification simplifiée de notre PLU pour les deux points suivants : toitures terrasses et zone Ux.

Modification de la réglementation sur les toitures terrasses

Lors de l'élaboration de notre PLU en 2017, l'interprétation de l'article L.111-16 du Code de l'Urbanisme était encore très stricte faute de jurisprudences.

Cet article indique que : « Nonobstant les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions des plans locaux d'urbanisme, des plans d'occupation des sols, des plans d'aménagement de zone et des règlements des lotissements, le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise sur une déclaration préalable ne peut s'opposer à l'utilisation de matériaux renouvelables ou de matériaux ou procédés de construction permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre, à l'installation de dispositifs favorisant la retenue des eaux pluviales ou la production d'énergie renouvelable, y compris lorsque ces dispositifs sont installés sur les ombrières des aires de stationnement. Le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise sur une déclaration préalable peut néanmoins comporter des prescriptions destinées à assurer la bonne intégration architecturale du projet dans le bâti existant et dans le milieu environnant... ».

Il avait donc été décidé, contre le souhait de la commune, d'autoriser les toitures terrasses alors que le PADD fixait plusieurs orientations allant dans le sens contraire :

« Favoriser la préservation de l'architecture et de la morphologie urbaine pour conserver l'esprit village rural. »

« Préserver le paysage urbain en privilégiant des volumétries de constructions mesurées et adaptées à la typologie locale. »

« Respecter et affirmer les caractéristiques architecturales présentes notamment dans le centre ancien : alignement, gabarit, faitage ».

Or la jurisprudence récente (ex : jugement de la cour administrative d'appel de Lyon n°15LY02826 ; jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg n°1601547) a confirmé que l'article L.111-16 vise à autoriser, nonobstant les règles du PLU, l'utilisation de matériaux renouvelables, mais il ne vise pas la manière de mettre en œuvre ces matériaux. En l'occurrence, l'obligation de toits à deux pans dans le règlement du PLU ne s'oppose pas formellement à l'utilisation de matériaux renouvelables tels que les toitures végétalisées (que par ailleurs le règlement de notre PLU autorise en couverture).

La commune souhaite donc mettre à jour son règlement sur ce point afin de bénéficier de règles plus conformes aux orientations de son PADD, pour conserver la prédominance des constructions traditionnelles à 2 pans et assurer l'harmonie de son paysage urbain.

Autoriser les logements de fonction en zone Ux

Cette zone a été inscrite pour développer les entreprises locales, que ce soit en servant de relais à la pépinière de Schlierbach ou pour le desserrement d'entreprises locales. C'est justement une entreprise locale qui souhaite aménager la totalité de la zone pour créer des locaux dédiés à son activité mais également pour faire de la location à d'autres artisans du secteur. Compte-tenu de l'importance du projet, la possibilité de réaliser un logement de fonction sera offerte par le nouveau règlement avec toutefois plusieurs restrictions pour garantir la destination strictement économique à cette zone.





En 2021, l'Armée de Terre va recruter environ 16 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans. Nous vous proposons des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

[Prenez un rendez-vous sur](http://SENGAGER.FR) : SENGAGER.FR

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de MULHOUSE :
1A rue Vauban - 68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 60 51 43

Horaires d'ouverture MULHOUSE :
Du lundi au jeudi :
de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h30
Le vendredi :
de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h00

Permanence du CIRFA à COLMAR :
Rue des belges - 68000 COLMAR
(Entrée par le 152°RI)

Tél : 03 89 21 88 09
Horaires d'ouverture COLMAR :
Du mardi au jeudi :
de 9h00 à 12h00
de 13h00 à 17h00

(Se renseigner pour les vacances scolaires au 03 89 60 51 43)

Des permanences sont également planifiées une fois par mois, aux C.I.O. de Guebwiller et Altkirch

(Se renseigner pour les dates et les horaires au 03 89 60 51 43)

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Nos conseillers s'engagent

Commissions	NOM	Prénom
ASSAINISSEMENT	GABRIEL	Guillaume
DEVELOPPEMENT RURAL	ROSENBLATT	Alain
EAU	MAIRE	René
ENFANCE, JEUNESSE, BILINGUISME	POURET	Mélanie
ENVIRONNEMENT, CLIMAT, ENERGIE	ZÜRCHER	Véronique
MOBILITE DOUCE, PISTES CYCLABLES	GABRIEL	Guillaume
NUMERIQUE	KLEIN	Christophe
PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES	GABRIEL	Guillaume
PETITE ENFANCE	BARRETEAU	Fabien
SANTE	HOUBRE	Nicolas



MANIFESTATION A VENIR...



49 A Rue de Strasbourg
68300 SAINT LOUIS

Association **E**spoir **V**ie **T**ogo **F**rance



REPAS CARPES FRITES DIMANCHE 21 MARS 2021

SALLE COMMUNALE DE KAPPELEN
(accueil à partir de 11h45)

Au menu : carpes-frites-salade-dessert-café : 18€ adulte
½ tarif pour les enfants de 6 à 12 ans ; gratuit en dessous
Pour les tout petits : viennoises-frites sur demande à 5€



Renseignements et réservation : 03.89.67.41.99 / 06.66.94.00.66 ou cd68dhondt@gmail.com

Association inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse, Volume 84, Folio 102





SOCIETE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Vidéos promotionnelles
événementielles
institutionnelles

Thomas Luesink
www.tl-prod.com
contact.tlproduction@gmail.com
06.38.01.82.78





Le Maire,

les Adjoints,

l'ensemble du Conseil Municipal

et le personnel communal

vous souhaitent

de joyeuses fêtes de fin

d'année



Meilleurs Vœux

2021

